

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.05/07

Plan directeur de l'énergie - rêve ou réalité à mi-chemin ?

M. Douglas Harris, PCSI

Le Conseil communal répond de la manière suivante aux questions posées :

Quel est l'état d'avancement des mesures prioritaires prévues (annexes 3 du Plan directeur) ?

L'état d'avancement des mesures prioritaires est globalement très bon. Le meilleur indicateur qui illustre la bonne réalisation des mesures énergétiques est le résultat de la Ville de Delémont dans le cadre du Label Cité de l'énergie :

- En **1999**, Delémont obtenait le Label Cité de l'énergie avec **55%** des points.
- En **2002**, Delémont a confirmé pour la première fois ce Label avec **63%** des points.
- En **2006**, Delémont a confirmé pour la deuxième fois ce Label avec **78%** des points, la situant au **4^{ème} rang des 137 Cités de l'énergie** suisses, derrière Lausanne, Neuchâtel et Schaffhouse. Cet excellent résultat devrait en outre permettre à Delémont d'obtenir en novembre 2007 l'European Energy Award Gold, distinction européenne des communes les plus actives dans le domaine de l'énergie.

Quels objectifs ne pourront probablement pas être atteints ?

- Mise en valeur de 75% du potentiel bois-énergie à disposition. Cet objectif, trop ambitieux, a été modifié. Le développement d'installations au bois dépend également fortement d'initiatives privées. La totalité du potentiel bois à disposition dans la commune sera probablement exploité, mais pas jusqu'en 2010.
- 5 m² de capteurs solaires photovoltaïques par année. Cet objectif, également trop ambitieux, a été modifié. Il sera probablement atteint, mais pas jusqu'en 2010.
- 5% de la consommation électrique de la localité couvert avec du courant vert. Cet objectif a été revu à la baisse, même s'il devient plus réaliste avec les nouvelles actions de promotion du courant vert proposées par les SID.

Quels obstacles importants empêchent certaines réalisations ?

De manière générale, il est difficile d'atteindre les objectifs qui touchent en priorité les privés (par exemple achat de courant vert par la population, pose de capteurs solaires photovoltaïques par les privés). Les mesures incitatives ont été prises, l'information réalisée, mais le résultat dépend malgré tout de la volonté et de la sensibilité de la population. Afin d'améliorer cette situation, de nouveaux objectifs de sensibilisation et de communication ont été fixés.

Les moyens financiers ralentissent dans certains cas la réalisation de mesures. Citons par exemple la mesure 8.6.6 - *encouragement à l'achat de scooters et de vélos électriques par la population*. Cette mesure est partiellement réalisée par la promotion des vélos électriques (organisation des expositions NewRide) mais le budget permettant le subventionnement de ces véhicules achetés par la population a été refusé.

Étant donné que le plan directeur doit rester réalisable et évoluer avec le temps, quelles adaptations le Conseil communal propose-t-il d'apporter à la liste des objectifs et des actions prioritaires figurant dans le plan ?

Un bilan annuel est réalisé et permet de fixer des objectifs à court terme et de proposer de nouvelles mesures. En outre, en 2006, les objectifs ont été revus en détail dans le cadre du réaudit pour le Label Cité de l'énergie. Les nouveaux objectifs suivants ont notamment été fixés :

- Utiliser des bâtiments communaux comme exemple afin de sensibiliser la population aux aspects énergétiques;
- Etudier et profiter des opportunités de production de biogaz;
- Evaluer et mettre en valeur l'éventuel potentiel d'énergie thermique industrielle;
- Encourager les entreprises à prendre des mesures dans le domaine des transports et de la mobilité;
- Sensibiliser la population et en particulier les enfants et leurs parents à une mobilité douce;
- Optimiser la consommation d'électricité du réseau d'approvisionnement en eau potable;
- Rendre sensible l'ensemble de la population aux aspects énergétiques et de mobilité;
- Influencer et inciter, par son activité exemplaire, des mesures identiques dans d'autres communes, dans les entreprises ou à l'étranger;
- Diminuer la consommation d'énergie dans le réseau d'éclairage public;
- Réduire les pertes dans le réseau de distribution d'énergie électrique.

En outre, les objectifs suivants ont été modifiés :

- Encourager l'utilisation du potentiel bois-énergie à disposition (remplace mise en valeur de 75% du potentiel bois-énergie à disposition).
- 1% (au lieu de 5%) de la consommation électrique de la localité couvert avec de l'électricité verte.
- Promouvoir les capteurs solaires photovoltaïques (remplace 5 m² de capteurs solaires photovoltaïques installés chaque année).

Les objectifs et les mesures de politique énergétique de Delémont sont donc régulièrement mis à jour, aussi bien selon les spécificités et activités communales que par rapport à l'évolution du contexte énergétique cantonal et national.

Le nombre de mesures montrent également à quel point le plan directeur est un outil dynamique. La première version du document comportait 37 fiches de mesures. En 2007, ce sont 64 mesures qui constituent la partie opérationnelle du document. La publication de la liste actualisée des mesures sur le site internet de la commune de Delémont est envisagée.

Concernant la politique énergétique de la Commune, que pense le Conseil communal de l'utilité du tarif spécial des FMB dans les autres communes pour encourager les pompes à chaleur ?

Les Services industriels mènent une réflexion sur l'introduction des tarifs easy proposés par son partenaire Youtilite SA, tarifs similaires à ceux appliqués par les FMB. Une proposition en ce sens sera faite au Conseil communal dans les mois à venir.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Gilles Froidevaux Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 5 juin 2007